

22-400

actu-compta 2022

programme

Date et lieu

mercredi, le 23 novembre 2022
Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)
Bâtiment principal R aula
Route de Grangeneuve 31
1725 Posieux
026 305 55 00

Public

Cours adressé aux employés des fiduciaires
membres de fidagri et toute autre
personne intéressée.

Objectifs

Les participants reçoivent une information
approfondie sur les thèmes choisis. Ils ob-
tiennent des réponses à leurs questions et
les temps d'échange et de discussion leur
permettent de développer leur réseau.

Contenu

- Les critères de rentabilité des projets d'investissements
- Conséquences fiscales en cas de transfert de parcelles en zone à bâtir, en présence d'une exploitation (-1 UMOS) ou d'une entreprise agricole (+1 UMOS).
- Revue de la jurisprudence récente en matière de fiscalité agricole, avec ses implications pratiques
- Le droit dérogatoire en dehors de la zone à bâtir dans la pratique

Organisation

Eva Schäfer

fidagri, c/o beowa treuhand ag
Hofstatt 2a, 3702 Hondrich
033 650 84 89
eva.schaefer@treuland.ch

Référents

Joël Bader

Responsable de secteur
Grangeneuve/ Section Agriculture/ Secteur
Amélioration des structures
Rte de Grangeneuve 31, 1725 Poiseux
+41 (0)26 305 23 15
joel.bader@fr.ch

Florence Schlaepfer

Experte fiscale CSI
Fiscaplan SA
Rue de la Plaine 9
1401 Yverdon-les-Bains
+41 24 425 30 51
florence.schlaepfer@fiscaplan.ch

Cédric Stucker

Expert fiscal diplômé
Fiscaplan SA
Rue de la Plaine 9
1401 Yverdon-les-Bains
+41 24 425 30 51
cedric.stucker@fiscaplan.ch

Philippe Gmür

ing. agr. EPFZ, urbaniste Reg A
P. Gmür Conseils et Développement Sàrl
14, ch. De Villardin, 1004 Lausanne
+41)21 683 02 77
info@pg-cd.ch

Programme mercredi, le 23 novembre 2022

08.15 Accueil, café, croissants

08.55 Salutation et introduction

09.00 Les critères de rentabilité des projets d'investissements

Joël Bader

- critères d'évaluation d'un projet pour les créanciers (privé ou public)
- Quels sont les facteurs de réussite d'un projet?
- Le triangle financement – supportabilité – garanties
- Bases de décision
- Intérêt commun du créancier et du débiteur

10.30 Pause

10.45 **Conséquences fiscales en cas de transfert de parcelles en zone à bâtir, en présence d'une exploitation (-1 UMOS) ou d'une entreprise agricole (+1 UMOS)**

Florence Schlaepfer

12.15 Repas

13.30 **Revue de la jurisprudence récente en matière de fiscalité agricole, avec ses implications pratiques**

Cédric Stucker

15.00 Pause

15.05 **Le droit dérogatoire en dehors de la zone à bâtir dans la pratique**

Philippe Gmür

- zone agricole et branches de production non agricoles
- à quoi faire attention ?

16.35 Clôture et évaluation

16.40 Fin de la journée

Prix

Membres fidagri

CHF 240.–

Non membres

CHF 600.–

La facture finale vous sera envoyée après le cours.

Les vacations (café, pause, repas de midi avec boisson non alcoolisée, location de l'aula et matériel) **sont comprises dans le forfait.**

Désinscription: il est possible de se désinscrire sans conséquence financière jusqu'au 14 novembre 2022. Si la désinscription intervient plus tard, une taxe de CHF 100.00 sera perçue pour les frais administratifs.

Inscription: jusqu'au 7 novembre 2022 sur www.fidagri.ch

Non membres par Email